

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 617

20 mars 2009

SOMMAIRE

Aceto Luxembourg S.à r.l.	29579	Immobilière Daniela S.à r.l.	29577
Apollo Feeder Golf (EU)	29570	Immobilière Daniela S.à r.l.	29580
Apollo Feeder Golf (US)	29572	ISAR BS Lux S.à r.l.	29599
Apollo Portland EU II S.à r.l.	29577	Lhjrwing Dench Holding S.A.	29609
Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l.	29578	Lhjrwing Dench S.A., SPF	29609
Arcturus Immobilier SA	29594	Lux Savings S.à r.l.	29582
Assa Abloy Finance S.à r.l.	29585	Nordshein Financial Group S.A.	29616
Atos Origin Luxembourg PSF S.A.	29574	Novita S.A.	29571
Bühl S.à r.l.	29577	Odal Services International S.à r.l.	29572
Christopher Becmann & associés S.A. ...	29606	Parvenor S.à r.l.	29604
CNR Réalisations S.A.	29590	PEMSTAR Luxembourg S.à r.l.	29582
CS German Retail No. 1 S.à r.l.	29575	Pepp1 S.A.	29576
CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l.	29572	Pepp2 S.A.	29574
CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l.	29574	Ptolémée S.A.	29580
Dansaudi One S.A.	29576	Rodelec S.à r.l.	29610
Dolmen S.A.	29570	Scabieuse Holding S.A.	29614
Double One S.A.	29594	S.E.V.E. Sàrl	29570
Draka Luxembourg S.à r.l.	29601	Sinatra S.à r.l.	29581
Eastern Property Investment S.C.A.	29571	Taid Soparfi S.A.	29573
Elsensfeld S.à r.l.	29578	Taid Soparfi S.A.	29575
Eternit Services S.A.	29575	Taid Soparfi S.A.	29581
Eternit Services S.A.	29571	Taid Soparfi S.A.	29578
Eternit Services S.A.	29576	Taid Soparfi S.A.	29579
Euro.Trafico S.A.	29580	Tarrant Management - LU, S.à r.l.	29581
Eutrade S.A.	29615	TerraVia S.A. Transports Internationaux	29616
Ger-Adtec S.à r.l.	29613	TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l.	29581
GP-7 Light Industrial LBC Vesta S.à r.l. ..	29582	TPG (Lux) Martini S.à r.l.	29579
Husum S.à r.l.	29573	TPG (Lux) Mey S.à r.l.	29579
Iceland Global Water 2 Partners	29573	Uluru	29603
Iceland Global Water S.A.	29573	Virgo S.A.H.	29589
Imagine Young Jewellery S.à r.l.	29596	WP Luxco	29611

Apollo Feeder Golf (EU), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.258.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 2 février 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031039/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

S.E.V.E. Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.237.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009031117/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07800. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Dolmen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.068.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 février 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Lamberto GERI, retraité, demeurant à Via Piana, 53, 47890 San Marino, Président

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030456/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07838. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Eastern Property Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.715.

Les Comptes Annuels du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 26/1/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031288/553/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02708. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Novita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.988.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009031120/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07796. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Eternit Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 57.515.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2008

(...)

«Les mandats d'administrateur de Messieurs Pierre Gustin et Willem Dambre et de Madame Marie-Jeanne Kieffer viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2011, statuant sur les comptes de l'exercice 2010. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Suite à la démission de Monsieur Kenneth Sharp en tant que commissaire de la société, l'assemblée décide de nommer Monsieur Benoît Stainier, demeurant à 1081 Bruxelles, Avenue de l'Indépendance Belge 28, comme nouveau commissaire pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011, statuant sur les comptes de l'exercice 2010. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour le Conseil d'Administration

J.M. MARTINEZ / W. DAMBRE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009030460/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Apollo Feeder Golf (US), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.259.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 2 février 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031038/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Odal Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 130.819.

Le bilan abrégée au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009031292/6215/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.158.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030463/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Taid Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4670 Differdange, 153, route de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 90.861.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société: TAID SOPARFI S.A.
Danielle WEBER
LA PRESIDENTE

Référence de publication: 2009031293/7363/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00724. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**Iceland Global Water 2 Partners, Société en Commandite par Actions,
(anc. Iceland Global Water S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 129.024.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2009.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009031289/6215/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00356. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Husum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 132.405.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société
BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030464/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pepp2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 112.497.

Le bilan abrégée au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009031291/6215/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Atos Origin Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 37.048.

Extrait des résolutions circulaires prises en date du 29 janvier 2009

Est nommé directeur délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée:

Monsieur Rudolf HEMELEERS, demeurant Maison 15, L-7433 Grevenknapp, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009030457/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.187.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030462/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Eternit Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 57.515.

Depuis septembre 2007, l'adresse privée de Madame Marie-Jeanne KIEFFER est la suivant:
68, Boulevard Prince Félix
L-1513 Luxembourg

Le 18 février 2009.

W. DAMBRE / J.M. MARTINEZ S.
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009030459/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Taid Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4670 Differdange, 153, route de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 90.861.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société: TAID SOPARFI S.A.
Danielle WEBER
LA PRESIDENTE

Référence de publication: 2009031294/7363/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00725. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

CS German Retail No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 128.614.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société
BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030478/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pepp1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 103.677.

Le bilan abrégée au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009031290/6215/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Eternit Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 57.515.

En date du 19 décembre 2007, le nom de Madame PROBST Marie-Jeanne est dorénavant le suivant:

Madame KIEFFER Marie-Jeanne

Le 28 mai 2008.

Pour avis

W. DAMBRE / J.M. MARTINEZ S.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009030461/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Dansaudi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 103.738.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012:

- Monsieur Abdulrahman Mohammed Abdulla QAYED, business man, demeurant professionnellement à Dubai, United Arab Emirates;

- Monsieur Marco LERZ, directeur de sociétés, demeurant Via XXIV maggio 18, 33072 Casarsa della Delizia, Italie;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012:

- TS ACCOUNTING S.A., société anonyme, 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009030453/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Immobilière Daniela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 153, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 75.959.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société IMMOBILIERE DANIELA S. à R.L.

Signature

Un mandataire ad hoc

Référence de publication: 2009031298/7363/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00716. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Apollo Portland EU II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.193.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 2 février 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031037/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Bühl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 128.424.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030479/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Taid Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4670 Differdange, 153, route de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 90.861.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société: TAID SOPARFI S.A.

Danielle WEBER

LA PRESIDENTE

Référence de publication: 2009031296/7363/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00729. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.193.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 2 février 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031035/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Elsensfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.421.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030477/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Taid Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4670 Differdange, 153, route de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 90.861.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société: TAID SOPARFI S.A.
Danielle WEBER
LA PRESIDENTE

Référence de publication: 2009031297/7363/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00732. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**TPG (Lux) Mey S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TPG (Lux) Martini S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.806.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 Mars 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TPG Lux (Mey) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009031311/9990/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00811. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Aceto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.365.200,00.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 98.727.

EXTRAIT

Par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2008, Aceto Ltd, une société existante selon les lois de Bermudes, ayant son siège social à 2, Church Street, Clarendon House, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Bermudes (Registrar of Companies in Bermuda) sous le numéro 31745, a cédé cent trente-quatre mille six cent huit (134.608) parts sociales de la Société, soit l'entièreté du capital social de la Société, à Plexvest Limited, une société de droit chypriote, ayant son siège social à 7D Nikou Kranidioti Street, Tower 4, 2411 Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Chypre (Cyprus Registrar of companies) sous le numéro HE 236.651.

Suite à cette cession de parts sociales, Plexvest Limited détient l'intégralité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009030500/4181/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03994. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Immobilière Daniela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 153, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 75.959.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société IMMOBILIERE DANIELA S. à R.L.

Signature

Un mandataire ad hoc

Référence de publication: 2009031299/7363/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00719. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Ptolémée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.914.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PTOLEMEE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031287/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00066. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Euro.Trafico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 54.215.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 sep. 2008 statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2006

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Antonio FIONDA, industriel, demeurant à Cervaro (Italie), Via Belvedere, 4; le mandat d'administrateur de Monsieur Michele FIONDA, chauffeur professionnel, demeurant à Cervaro (Italie), Via Isola Tocca, 52 et de Monsieur Jacques ALARDIN, indépendant demeurant à Colmar-Berg, 35, avenue Gordon Smith venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour un terme de 6 ans.

Monsieur Antonio Fionda est nommé Président du Conseil d'administration et Administrateur-délégué.

Est nommé Commissaire aux comptes en renouvellement de son mandat, Monsieur Domenico FIONDA, comptable, demeurant à Cervaro (Italie), Via Belvedere, 4.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EURO. TRAFICO S.a.

Antonio FIONDA

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009030455/9983/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08955. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Taid Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4670 Differdange, 153, route de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 90.861.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société: TAID SOPARFI S.A.
Danielle WEBER
LA PRESIDENTE

Référence de publication: 2009031295/7363/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00727. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tarrant Management - LU, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.667.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 Juillet 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009031313/9990/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00809. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Sinatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 132.931.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résiliation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SINATRA S.à r.l.
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009030326/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

PEMSTAR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.149.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 mars 2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.02.09.

Pemstar Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009031369/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00249. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Lux Savings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.687.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 janvier 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

3. M. Cédric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

4. Mme Fanny AUENALLAH, administrateur de société, née à Mers-el-Kebir (Algérie), le 16 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux Savings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030374/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06503. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

GP-7 Light Industrial LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.302.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBC Vesta Holdings S.à.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 132.611,

here represented by Mr Francesco Abruzzese, employee, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "GP-7 Resi LBC Vesta S.à.r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.302, incorporated by a deed of the undersigned notary on September 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 7th, 2007, n° 2521.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

IV. The sole shareholder resolves to amend the last paragraph of article 13 of the Company's articles of association and shall henceforth read as follows:

" **Art. 13. Last paragraph.** The Company shall be bound in any circumstances by the single signature of one Category B manager or by the joint signature of one category A Manager and one Category B Manager."

V. The Sole Shareholder approves the resignation of Mr Benoît Bauduin as Category A Manager as of September 1, 2008 and Mr Francesco Abruzzese as Category A Manager of the Company and decides to give them discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

VI. The sole shareholder decides to appoint for an unlimited period Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, as Category B Manager of the Company with immediate effect.

Acknowledgment that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr David Beardsell, born on June 16, 1975 in New Jersey (USA), with professional address in 25, Bank Street, London E14 5LE (U.K.);

- Mr Robert Shaw, Senior Vice President born on October 5th, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr Michael Denny, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBC Vesta Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.611,

ici représentée par Monsieur Francesco Abruzzese, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "GP-7 Light Industrial LBC Vesta S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.302, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 novembre 2007, n°2521.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

IV. L'associé unique décide de changer le dernier paragraphe de l'article 13 des statuts de la société pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. Dernier paragraphe.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature seule d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B."

V. L'associé unique décide d'accepter les démissions de M. Benoît Bauduin de son poste de gérant de Catégorie A avec effet au 1^{er} septembre 2008 et de M. Francesco Abruzzese de son poste de gérant de Catégorie A de la Société, avec effet immédiat, et décident de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

VI. L'associé unique décide de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VII. L'associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie B:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- M. David Beardsell, né le 16 Juin 1975 à New Jersey (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni);
- M. Robert Shaw, Senior Vice President né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Denny, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1371. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031561/211/122.

(090035086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Assa Abloy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.187.785.250,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.301.

In the year two thousand and eight, on the eighth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

ASSA ABLOY Kredit AB, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Sweden having its registered office at Box 70340, 107 23 Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office, under number 556047-9148,

here represented by Mr. Jérémie Schaeffer, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on December 8th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in Luxembourg under the name of "Assa Abloy Finance S.à r.l." with registered office at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 141.301, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 14th, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations*, number 2322 of September 23rd, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred (100) shares all with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (€ 125.-) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the existing one hundred (100) shares into one hundred (100) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), which will be wholly held by ASSA ABLOY Kredit AB, prenamed.

IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one billion one hundred and eighty-seven million seven hundred and seventy-two thousand seven hundred and fifty Euro (€ 1,187,772,750.-) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) to one billion one hundred and eighty-seven million seven hundred and eighty-five thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,187,785,250.-) by creation and issue of one hundred and thirty-one thousand five hundred and twenty-two (131,522) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (€ 125.-) each (the "New Ordinary Shares") and nine million three hundred and seventy thousand six hundred and sixty (9,370,660) preferred shares, with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each (the "Preferred Shares").

Subscription - Payment

ASSA ABLOY Kredit AB, prenamed, here represented as aforementioned, declares to subscribe for the one hundred and thirty-one thousand five hundred and twenty-two (131,522) New Ordinary Shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each and to fully pay them up in the nominal amount of sixteen million four hundred and forty thousand two hundred and fifty Euro (€ 16,440,250.-), together with a share premium in the amount of twenty-eight Euro and two Euro Cents (€ 28.02), by contribution in kind in the total amount of sixteen million four hundred and forty thousand two hundred and seventy-eight Euro and two Euro Cents (€ 16,440,278.02) consisting in the contribution by ASSA ABLOY Kredit AB to the Company of fourteen (14) shares, with a quote value of one hundred Swedish Kronor (SEK 100.-) each, having an aggregate fair market value of one hundred and seventy-two million eight hundred and seventy-two thousand six hundred and forty-seven Swedish Kronor (SEK 172,872,647.-), corresponding to the equivalent amount, based on the exchange rate as at December 8th, 2008 of ten point five one five one nine Swedish Kronor (SEK 10.51519) for one Euro (€ 1.-), of sixteen million four hundred and forty thousand two hundred and seventy-eight Euro and two Euro Cents (€ 16,440,278.02), held by ASSA ABLOY Kredit AB, prenamed, in, and representing one point forty percent (1.40%) of the share capital of Assa Abloy Låshuset AB, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Sweden having its registered office at Box 70340, 107 23 Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office, under number 556753-1263.

ASSA ABLOY Kredit AB, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe for the nine million three hundred and seventy thousand six hundred and sixty (9,370,660) Preferred Shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each and to fully pay them up in the nominal amount of one billion one hundred and seventy-one million three hundred and thirty-two thousand five hundred Euro (€ 1,171,332,500.-), together with a share premium in the amount of eighty-three Euro and forty-three Euro Cents (€ 83.43), by contribution in kind in the total amount of one billion one hundred and seventy-one million three hundred and thirty-two thousand five hundred and eighty-three Euro and forty-three Euro Cents (€ 1,171,332,583.43) consisting in the contribution by ASSA ABLOY Kredit AB to the Company of nine hundred and eighty-six (986) shares, with a quote value of one hundred Swedish Kronor

(SEK 100.-), each, having an aggregate fair market value of twelve billion three hundred and sixteen million seven hundred and eighty-four thousand six hundred and sixty-eight Swedish Kronor (SEK 12,316,784,668.-), corresponding to the equivalent amount, based on the exchange rate as at December 8th, 2008 of ten point five one five one nine Swedish Kronor (SEK 10.51519) for one Euro (€ 1.-), of one billion one hundred and seventy-one million three hundred and thirty-two thousand five hundred and eighty-three Euro and forty-three Euro Cents (€ 1,171,332,583.43) held by ASSA ABLOY Kredit AB, prenamed, in, and representing ninety-eight point sixty percent (98.60 %) of the share capital of Assa Abloy Låshuset AB, prenamed.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet dated October 31st, 2008 of ASSA ABLOY Kredit AB, prenamed;
- a contribution declaration of ASSA ABLOY Kredit AB, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed shares;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

ASSA ABLOY Kredit AB, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective as from December 8th, 2008, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed share capital is fixed at one billion one hundred and eighty-seven million seven hundred and eighty-five thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,187,785,250.-) represented by one hundred and thirty-one thousand six hundred and twenty-two (131,622) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and nine million three hundred and seventy thousand six hundred and sixty (9,370,660) preferred shares (the "Preferred Shares"), all with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (€ 125.-) each. The Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the "Shares".

The maturity date of the Preferred Shares is set to December 8th, 2018. On the maturity date, the Preferred Shares will be exchanged for Ordinary Shares.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any

Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

VI. The sole shareholder resolves to amend article 19 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 19.** The gross profits of the Company are stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

In case of distribution of the net profit, the holder of the Preferred Shares will receive an annual preferential dividend, prior to any other dividend distribution, in an amount equal to six point four percent (6.04%) of the Preferred Shares nominal value including the related share premium, as the case may be (the "Preferential Dividend").

Any extra distribution of the balance of the net profit by the Company will only benefit the holders of Ordinary Shares, in proportion to his/their shareholding in the Company, the holder of the Preferred Shares shall not be entitled to any other dividend than the Preferential Dividend.

Should the Company be unable to pay dividends for a given year, the Preferential Dividend that should have been paid during that year will be cumulative and carried forward to the next accounting year."

VII. The sole shareholder resolves to amend article 20 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The share capital and the share premium, if any, will be first repaid to the holder of the Preferred Shares and then, *pari passu*, to the holders of Ordinary Shares.

The liquidation bonus arising from the liquidation of the assets after payment of all the Company's debts will be distributed to the holder(s) of Ordinary Shares in proportion to its/their shareholding in the Company."

Variable rate capital tax exemption request

Insofar the Company acquires by this contribution one hundred percent (100 %) in Assa Abloy Låshuset AB, having its registered office and head office in the European Union, the Company refers, in relation to the capital contribution duty, to article 4-2 of the Law of December 29th, 1971 as amended, providing for a capital contribution duty exemption.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro (€ 7,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ASSA ABLOY Kredit AB, une société à responsabilité limitée de droit suédois ayant son siège social au Box 70340, 107 23 Stockholm, Suède, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés suédois sous le numéro 556047-9148,

ici représenté par Monsieur Jérémie Schaeffer, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Assa Abloy Finance S.à r.l.", ayant son siège social au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141.301, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2322 du 23 septembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (€ 125,-) chacune.

III. L'associé unique décide de convertir les cent (100) parts sociales existantes en cent (100) parts sociales ordinaires (les "Parts Ordinaires"), lesquelles seront intégralement détenues par ASSA ABLOY Kredit AB, précitée.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un milliard cent quatre-vingt-sept millions sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante Euro (€ 1.187.772.750,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à un milliard cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante Euro (€ 1.187.785.250,-) par la création et l'émission de cent trente et une mille cinq cent vingt-deux (131.522) Parts Ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (€ 125,-) chacune (les "Parts Ordinaires Nouvelles") et neuf millions trois cent soixante-dix mille six cent soixante (9.370.660) parts sociales préférentielles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (€ 125,-) chacune (les "Parts Préférentielles").

Souscription - Libération

ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, ici représentée comme il est dit, déclare souscrire aux cent trente et une mille cinq cent vingt-deux (131.522) Parts Ordinaires Nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (€ 125,-) chacune et les libérer intégralement au montant de seize millions quatre cent quarante mille deux cent cinquante Euro (€ 16.440.250,-), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de vingt-huit Euro et deux Euro cents (€ 28,02), par apport en nature d'un montant total de seize millions quatre cent quarante mille deux cent soixante-dix-huit Euro et deux Euro cents (€ 16.440.278,02), consistant en l'apport par ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, à la Société, de quatorze (14) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Couronnes Suédoises (SEK 100,-) chacune et une juste valeur de marché totale de cent soixante-douze millions huit cent soixante-douze mille six cent quarante-sept Couronnes Suédoises (SEK 172.872.647,-), correspondant à un montant équivalent, basé sur le taux de change au 8 décembre 2008 de dix virgule

cinq un cinq un neuf Couronnes Suédoises (SEK 10,51519) pour un Euro (€ 1,-), de seize millions quatre cent quarante mille deux cent soixante-dix-huit Euro et deux Euro cents (€ 16.440.278,02), détenues par ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, dans, et représentant un virgule quarante pourcent (1,40%) de ASSA ABLOY Låshuset AB, une société à responsabilité limitée de droit suédois ayant son siège social au BP 70340, 107 23 Stockholm, Suède, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés suédois sous le numéro 556753-1263.

ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, représentée comme il est dit, déclare souscrire aux neuf millions trois cent soixante-dix mille six cent soixante (9.370.660) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (€ 125,-) chacune et les libérer intégralement au montant d'un milliard cent soixante et onze millions trois cent trente-deux mille cinq cents Euro (€ 1.171.332.500,-), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-trois Euro et quarante-trois Euro cents (€ 83,43), par apport en nature d'un montant total d'un milliard cent soixante et onze millions trois cent trente-deux mille cinq cents quatre-vingt-trois Euro et quarante-trois Euro cents (€ 1.171.332.583,43), consistant en l'apport par ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, à la Société, de neuf cent quatre-vingt-six (986) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Couronnes Suédoises (SEK 100,-) chacune et une juste valeur de marché totale de douze milliards trois cent seize millions sept cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-huit Couronnes Suédoises (SEK 12.316.784.668,-), correspondant à un montant équivalent, basé sur le taux de change au 8 décembre 2008 de dix virgule cinq un cinq un neuf Couronnes Suédoises (SEK 10,51519) pour un Euro (€ 1,-), d'un milliard cent soixante et onze millions trois cent trente-deux mille cinq cents quatre-vingt-trois Euro et quarante-trois Euro cents (€ 1.171.332.583,43), détenues par ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, dans, et représentant quatre-vingt-dix-huit virgule soixante pourcent (98,60%) ASSA ABLOY Låshuset AB, précitée.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan au 31 octobre 2008 de ASSA ABLOY Kredit AB précitée;
- une déclaration d'apport de ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des parts sociales apportées;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

ASSA ABLOY Kredit AB, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 8 décembre 2008;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des parts sociales, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un milliard cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante Euro (€ 1.187.785.250,-) représenté par cent trente et un mille six cent vingt-deux (131.622) parts sociales ordinaires (les "Parts Ordinaires") et neuf millions trois cent soixante-dix mille six cent soixante (9.370.660) parts sociales préférentielles (les "Parts Préférentielles"), chacune ayant une valeur nominale de cent vingt cinq Euro (€ 125,-). Les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles sont collectivement désignées comme "les "Parts".

La date de maturité des Parts Préférentielles est fixée au 8 décembre 2018. A compter de ce jour, les Parts Préférentielles seront converties en Parts Ordinaires.

En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel sera transféré tout montant payé par action en sus de sa valeur nominale. Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour payer le prix de rachat des actions de la Société à ses associés, pour compenser toute perte réalisée, pour réaliser des distributions aux associés, ou pour allouer des fonds à la réserve légale."

VI. L'associé unique décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

En cas de distribution, le détenteur des Parts Préférentielles bénéficiera, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, du paiement d'un dividende préférentiel de six virgule quatre pour cent (6,04%) de la valeur nominale pour chaque Part Préférentielle, et de la prime d'émission y relative, le cas échéant (le "Dividende Préférentiel").

Toute distribution de dividende supplémentaire par la Société se fera uniquement au porteur de Parts Ordinaires, en proportion avec leur participation dans le capital de la Société, le porteur des Parts Préférentielles n'aura pas droit à une autre distribution de dividende en dehors du Dividende Préférentiel.

En cas d'impossibilité pour la Société de procéder à une distribution de dividende pour une année donnée, le dividende préférentiel qui aurait dû être payé sera reporté à l'année comptable suivante et se cumulera avec le dividende préférentiel qui sera alors distribué au profit du détenteur des Parts Préférentielles."

VII. L'associé unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le capital social et le montant de la prime d'émission, si elle existe, seront en priorité payés au détenteur des Parts Préférentielles puis, pari passu, aux détenteurs de Parts Ordinaires.

Le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, après que celle-ci se soit acquittée de l'intégralité de ses dettes, sera distribué aux détenteurs de Parts Ordinaires, proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société."

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où la Société acquiert par cet apport cent pour cent (100 %) des parts sociales d'Assa Abloy Låshuset AB, une société ayant son siège social et son siège d'exploitation dans l'Union Européenne, la Société se réfère, en ce qui concerne le droit d'apport, à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents Euro (€ 7.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

signé: J. SCHAEFFER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51201. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031846/242/256.

(090036084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Virgo S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.214.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 18 décembre 2008 au siège social à Luxembourg

Résolutions

L'assemblée accepte la démission de la fonction d'administrateur de catégorie B de Madame Beatrice GRIFONI avec effet rétroactif au 26 juin 2008 et nomme en son remplacement Madame Kristen SIMAT, avocate, née le 7 juin 1974 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 1, West Street, Suite 3117, 10004 New York (Etats-Unis d'Amérique). L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

L'assemblée décide de renommer les administrateurs suivants:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Luigi BERGAMINI, né le 26 octobre 1964 à Modène (Italie), demeurant à I-41100 Modène, 3, Via Bonzagni.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Romain ZIMMER, né le 14 mars 1959 à Pétange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;

- Monsieur Francesco OLIVIERI, avocat, né le 22 août 1951 à Milan (Italie), demeurant à I-50123 FLORENCE, Via Palestro, 4;

- Monsieur Simon TORTELL, juriste, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, VLT 08 à Malte.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

VIRGO S.A.H.

Francesco OLIVIERI

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2009030543/8516/32.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

CNR Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 144.941.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

- 1.- Monsieur Claude HOFFMANN, indépendant, demeurant à L-7460 Prettingen, 5A, rue de la Montagne.
- 2.- Monsieur Renato OLIBONI, employé, demeurant à L-4940 Bascharage, 134A, rue de Luxembourg.
- 3.- Monsieur Norbert JEGEN, entrepreneur, demeurant à D-54441 Mannebach, Schulstrasse 29.
- 4.- La société anonyme PDP Holding S.A., avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.026,

ici représentée par Monsieur Renato OLIBONI, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré en date du 18 février 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CNR Réalisations S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bascharage.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière, la vente, la gestion et la mise en valeur d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Claude HOFFMANN, indépendant, demeurant à L-7460 Prettingen, 5A, rue de la Montagne, dix actions	10
2.- Monsieur Renato OLIBONI, employé, demeurant à L-4940 Bascharage, 134A, rue de Luxembourg, dix actions	10
3.- Monsieur Norbert JEGEN, entrepreneur, demeurant à D-54441 Mannebach, Schulstrasse 29, dix actions	10
4.- La société anonyme PDP Holding S.A., avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.026, soixante-dix actions	70
TOTAL: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Claude HOFFMANN, indépendant, demeurant à L-7460 Prettingen, 5A, rue de la Montagne.
- Monsieur Renato OLIBONI, employé, demeurant à L-4940 Bascharage, 134A, rue de Luxembourg.
- Monsieur Norbert JEGEN, entrepreneur, demeurant à D-54441 Mannebach, Schulstrasse 29.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un: Est nommée commissaire:

La société anonyme FIDUCIAL EXPERTISE S.A., avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.269.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.

4) L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2014, Monsieur Claude HOFFMANN, prénommé, lequel peut engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière.

- 5) Le siège social est fixé à L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HOFFMANN, R. OLIBONI, N. JEGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 février 2009. Relation: ECH/2009/229. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 février 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009031382/201/198.

(090035131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Arcturus Immobilier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 144.851.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2009

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2009 de la société ARCTURUS IMMOBILIER SA, que l'assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat l'administrateur M. MARCHAL Philippe né le 13 mai 1971 à Metz, demeurant à L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

Celui-ci a été remplacé aux fonctions d'administrateur par M. ALLAILI Nouri né le 19 mai 1965 à Uckange, demeurant à L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X septembre.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLAILI Nouri

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2009030596/9976/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08764. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Double One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.216.

—
L'an deux mille neuf.

Le dix-huit février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOUBLE ONE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B60216, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 606 du 3 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 27 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 160 du 14 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 381.478,01 EUR, pour le porter de son montant actuel de 34.086,15 EUR à 415.564,16 EUR, par la création et l'émission de 73.930 actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Réduction du capital social à concurrence de 365.564,16.- EUR, pour le ramener de son montant actuel de 415.564,16 EUR à 50.000,- EUR, par absorption de pertes subies à concurrence de 259.807,84 EUR et par le transfert de la somme de 105.756,32 EUR à un compte de réserve, sans annulation d'actions.

4.- Remplacement des 80.530 actions sans expression de valeur nominale par 500 actions avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

5.- Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-un mille quatre cent soixante-dix-huit euros un cent (381.478,01 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille quatre-vingt-six euros quinze cents (34.086,15 EUR) à quatre cent quinze mille cinq cent soixante-quatre euros seize cents (415.564,16 EUR), par la création et l'émission de soixante-treize mille neuf cent trente (73.930) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les soixante-treize mille neuf cent trente (73.930) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par les deux actionnaires actuels, à savoir:

- Madame Luciana GROSSI, demeurant à I-20129 Milan, Via Eustachi 11 (Italie), à concurrence de trente et un mille quatre cent soixante (31.460) actions;

- Madame Francesca NIERI, demeurant à I-20129 Milan, Via Eustachi 53 (Italie), à concurrence de quarante-deux mille quatre cent soixante-dix (42.470) actions;

et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de trois cent quatre-vingt-un mille quatre cent soixante-dix-huit euros un cent (381.478,01,-EUR), existant à leur profit et à charge de la société anonyme DOUBLE ONE S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 12 février 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant HRT REVISION S.à r.l. de L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des créances à convertir en capital ne correspond pas au moins à 73.930 actions sans valeur nominale de Double One à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de Double One Société Anonyme de EUR 381.478,01 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent soixante-cinq mille cinq cent soixante-quatre euros seize cents (365.564,16 EUR), pour le ramener de son montant actuel de quatre cent quinze mille cinq cent soixante-quatre euros seize cents (415.564,16 EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR), par absorption de pertes subies à concurrence de deux cent cinquante-neuf mille huit cent sept euros quatre-vingt-quatre cents (259.807,84 EUR) et par le transfert de la somme de cent cinq mille sept cent cinquante-six euros trente-deux cents (105.756,32 EUR) à un compte de réserve, sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les quatre-vingt mille cinq cent trente (80.530) actions existantes sans expression de valeur nominale par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (Alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: RIES-BONANI - FERNANDES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2009. Relation GRE/2009/771. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 2 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031542/231/101.

(090035246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Imagine Young Jewellery S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 101, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.916.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le seize février.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück.

A COMPARU:

Madame Monique GEIB, commerçante, né à Luxembourg le 22 septembre 1966 (matricule 1966 09 22 167), demeurant à L-9099 Ingeldorf, 1, rue du Cimetière.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "IMAGINE YOUNG JEWELLERY S.A.R.L." qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite et par les présents statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune d'Ettelbruck au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Diekirch par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet le commerce d'articles de bijouterie de fantaisie, de montres et des articles de la branche. Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à DIX-SEPT MILLE EUROS (17.000,00 €), représenté par 100 parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 170,00 € chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi précitée.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la société conformément aux dispositions de la loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, en cas de gérant unique ou de deux gérants, lorsqu'ils sont plusieurs, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

La comparante précitée a souscrit entièrement la totalité des parts sociales créées et entièrement libéré les 100 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de 17.000,00 € est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

29599

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cents euros (800,00 €).

Assemblée générale

Et aussitôt, l'associé préqualifié, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé comme gérant de la société pour une durée indéterminée Madame Monique GEIB, préqualifiée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à L-9051 Ettelbruck, 101, Grand'rue;

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par noms, prénoms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GEIB, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009. DIE/2009/1775. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 26 février 2009.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2009030711/4917/150.

(090034459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

ISAR BS Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.756.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth day of January.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 121.720

here represented by Mrs Sandra ELSHOLZ, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on January 21st, 2009.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ISAR BS Lux S.à r.l. having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 127.756

incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 3rd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1317 dated June 29th, 2007

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of three hundred twenty three thousand euro (EUR 323,000.-) so as to raise it from its present amount of EUR 120,400.00 (one hundred twenty thousand four hundred euro) represented by 4,816 (four thousand eight hundred sixteen) shares of EUR 25.00 (twenty-five Euro) each to an amount of EUR 443,400.00 (four hundred forty three thousand four hundred Euro) by the creation and issuing of 12,920 (twelve thousand nine hundred twenty) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of a partial conversion of a claim of an amount of three hundred twenty three thousand euro (EUR 323,000.-) which the Sole Shareholder has against the Company (the "Contribution").

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of three hundred twenty three thousand euro (EUR 323,000.-) of which the total amount will be allocated the share capital.

The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Sole Shareholder further states that a statement has been drawn up by the managers of the Company, wherein the Contribution so contributed is described and valued.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at EUR 443,400.00 (four hundred forty three thousand four hundred Euro) divided into 17,736 (seventeen thousand seven hundred thirty six) shares of EUR 25.00 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,750.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121.720

ici représentée par Madame Sandra ELSHOLZ, employée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 21 janvier 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ISAR BS LUX S.à r.l. avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 127.756

constituée le 3 mai 2007 par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1317 du 29 juin 2007.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois cent vingt-trois mille euros (323.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de EUR 120.400,00 (cent vingt mille quatre cents euros), divisé en 4.816 (quatre mille huit cent seize) parts sociales de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune à un montant de EUR 443.400,00 (quatre cent quarante-trois mille quatre cents euros) par la création et l'émission de 12.920 (douze mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), et de libérer intégralement cette part sociale nouvelle par un apport en nature constituée par une conversion partielle d'une créance d'un montant de trois cent vingt-trois mille euros (323.000,- EUR) que l'Associée unique a contre la Société (l'"Apport").

L'Apport est acte comme représentant un apport total net d'un montant de trois cent vingt-trois mille euros (323.000,- EUR) dont la totalité sera imputé au compte capital social.

L'Associée Unique déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associée Unique déclare que le gérant de la Société a décrit et évalué l'Apport.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 443.400,00 (quatre cent quarante-trois mille quatre cents euros) divisé en 17.736 (dix-sept mille sept cent trente-six) parts sociales de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ELSHOLZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2009. Relation: LAC/2009/4050. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009031554/206/114.

(090035160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Draka Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.303.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of December,
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Draka Treasury B.V., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the Netherlands, with registered office at De Boelelaan 7, Gebouw 'Officia I', 1083 HJ Amsterdam, the Netherlands,

here represented by Charou Anandappane, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- Draka Treasury B.V. is the sole shareholder of Draka Luxembourg SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 99.303, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on February 11, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 15, 2004, number 404, page 19346 (the "Company").

- the Company has an issued share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up;

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- full discharge is granted to the manager of the Company for the exercise of its mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Draka Treasury B.V. une société limitée de droit des Pays Bas, ayant son siège social à De Boelelaan 7, Gebouw 'Officia l', 1083 HJ Amsterdam, Pays Bas,

représentée ici par Maître Charou Anandappane, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Draka Treasury B.V. est l'unique associé de Draka Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 avril 2004, numéro 404, page 19346 (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. ANANDAPPANE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51558. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031852/211/80.

(090035649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Uluru, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 26.455.

L'an deux mil neuf, le cinq février,

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie la seconde assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ULURU S.A." avec siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 26.455,

constituée aux termes d'un acte notarié du 06 août 1987, publié au Mémorial C numéro 384 de l'année 1987,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois et refondus aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 novembre 2003, publiée au Mémorial C numéro 1379 du 31 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable agréé, demeurant professionnellement à Bertrange,

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Madame le Président prie le notaire d'acter:

- que la présente assemblée fait suite à celle du 19 décembre 2008 restée infructueuse, deux (2) des six cent vingt (620) actions étant alors seulement présentes ou représentées.

- que les convocations à la présente assemblée ont été publiées:

- au Lëtzebuurger Journal numéros 005 du 08 janvier 2009 et 015 du 22 janvier 2009,

- au journal "Le Jeudi" numéros 02 du 08 janvier 2009 et 04 du 22 janvier 2009, et

- au Mémorial C numéros 36 du 08 janvier 2009 et 140 du 22 janvier 2009;

- que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège de la société à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Ceci exposé, il est constaté que sur les six cent vingt (620) actions représentant le capital social, deux (2) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Que conformément à l'article 67-1 L.S.C., cette seconde assemblée peut valablement délibérer, quelle que soit la portion du capital représentée.

Madame le Président prie donc le notaire d'acter la résolution suivante, adoptée à l'unanimité des présents.

Transfert du siège:

Le siège de la société est transféré à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

La 1^{ère} phrase de l'article 4 des statuts sera libellée comme suit:

"Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance à 15.00h.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. REUTER-WAGNER, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 10 février 2009. Relation: CAP/2009/429. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 17 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009031531/225/50.

(090035322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Parvenor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.167.

—
In the year two thousand and eight, on the sixth day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

STICHTING PENSIOENFONDS ABP, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411EJ Heerlen, The Netherlands, registered in the Chamber of Commerce under registration number 4107400, (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of PARVENOR S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.109.167 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 17 June 2005, by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1153 dated 5 November 2005 (page 55311) (the "Company");

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 487,500 (four hundred eighty seven thousand five hundred Euros) in order to raise it from its amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 500,000 (five hundred thousand Euros) by creating and issuing 19,500 (nineteen thousand five hundred) new shares having the same rights as the existing shares and having a par value of EUR 25 (twenty five Euros) each, as follows:

- 19,500 (nineteen thousand five hundred) new shares to be issued to STICHTING PENSIOENFONDS ABP

Subscription and Payment

STICHTING PENSIOENFONDS ABP, here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 6 November 2008, who, declares to subscribe in the name of STICHTING PENSIOENFONDS ABP to the ownership of 19,500 (nineteen thousand five hundred) new shares for a total amount of EUR 487,500 (four hundred eighty seven thousand five hundred Euros) which have been fully paid up by a contribution in kind consisting in part of a claim that STICHTING PENSIOENFONDS ABP has against the Company and to which it therefore renounces.

As it appears from the valuation report presented to the notary who expressly acknowledges it, (that shall remain here annexed to be registered with the minutes), the management of the Company has evaluated the contribution in kind at EUR 487,500 (four hundred eighty seven thousand five hundred Euros) such amount corresponding to a part of the claim that STICHTING PENSIOENFONDS ABP has against the Company (as set out in the report).

Second resolution

The Sole Shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital, which shall read as follows:

" Art. 5. Corporate capital.

5.1 The share capital is fixed at five hundred thousand Euro (EUR 500,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 4,400.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

STICHTING PENSIOENFONDS ABP, avec siège social à Oude Lindestraat 70, 6411EJ Heerlen, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce sous le numéro 4107400, (l'"Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de PARVENOR S.à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 109.167, et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 17 juin 2005, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1153 du 5 novembre 2005 (page 55311) (la "Société");

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté par M. Regis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 487.500 EUR (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) afin de le porter de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 500.000 EUR (cinq cents mille Euros) en créant et émettant 19.500 (dix neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits attachés aux parts sociales déjà existantes et ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq Euros) chacune, comme il suit:

- 19.500 (dix neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales à délivrer à STICHTING PENSIOENFONDS ABP.

Souscription et Paiement

STICHTING PENSIOENFONDS ABP, représentée ici par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 novembre 2008, et qui, déclare souscrire au nom de STICHTING PENSIOENFONDS ABP à 19.500 (dix neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales pour un montant total de 487.500 EUR (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), lesquelles ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué d'une partie de la créance que STICHTING PENSIOENFONDS ABP a à l'encontre de la Société et à laquelle elle renonce.

Comme l'expose le rapport d'évaluation présenté au notaire, qui le reconnaît expressément (devant rester annexé à la présente afin d'être enregistré avec les minutes), la direction de la société a évalué l'apport en nature à 487.500 EUR (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), ce montant correspondant à une partie de la créance que STICHTING PENSIOENFONDS ABP a à l'encontre de la Société (comme exposé dans le rapport.)

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social, lequel aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à cinq cents mille Euro (500.000 EUR) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (25 EUR) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à 4.400.- Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne prémentionnée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45396. Reçu à 0,5%: deux mille quatre cent trente-sept euros cinquante cents (2.437,50 €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031566/211/113.

(090035069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Christopher Becmann & associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 144.978.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre février,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

A comparu:

Monsieur Christopher BECMANN, technicien en construction, né à Bar le duc/France demeurant à L-2270 Luxembourg, 4A, rue d'Orval,

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Christopher Becmann & associés S.A"

Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers:

Toute activité de facility management;

L'expertise immobilière, la prestation de conseils techniques, la gestion de chantier, ainsi que la coordination technique et sécurité de chantiers;

L'achat, la vente, la prise et mise en location ou sous-location, la gérance ou gestion administrative et technique de tout immeuble ou parts d'immeubles; l'administration de biens et de patrimoines, y compris tous services, conseils, coordinations et médiations dans la branche immobilière ou le bâtiment;

- La promotion ou la mise en valeur de terrains, lotissements, immeubles et habitations, réalisations industrielles, hôtelières, ludiques, touristiques ou commerciales par achat, vente, échange, prise à bail, aménagement, transformation, restauration; y compris toutes prestations annexes à ces fins et leurs exploitations ultérieures éventuelles;

- L'administration, l'assistance, la représentation d'entreprises, organisations ou sociétés; hors domiciliations; l'étude, la création, la promotion, la réalisation, la surveillance d'affaires commerciales de toute nature, ainsi que l'achat, la vente et la représentation en propre ou en franchise d'articles ou d'objets liés à l'aménagement des immeubles au sens large.

- Le conseil en management et services aux entreprises;

- La prestation de services de toute nature, dans le domaine de la stratégie et de l'organisation de bureau;

- L'étude, le conseil, la gestion de tous projets;

- Elle peut accomplir tous actes et toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et notamment s'intéresser par tout moyen, par voie d'association, de souscription, de participations, d'acquisition, de cession, d'apport ou de fusion ou autrement dans toute société ou entreprise existante ou à créer, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien et qui serait de nature à valoriser le développement de son activité dans le cadre de son objet.

- Elle pourra également prendre, administrer, gérer, contrôler tous brevets ou droits rattachés, participations dans des entreprises ou sociétés par tous moyens notamment par nouvelle création, apport, commandite, souscription, rachat, fusion, alliance, association, groupement ou location-gérance; contracter des emprunts avec ou sans affectation hypothécaire; octroyer des garanties de toutes sortes à des filiales ou des tierces personnes; et généralement faire toutes

opérations commerciales, financières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social pour en faciliter son expansion et son développement, sans être une société de participation financière.

- La société exercera son activité sous réserve des autorisations administratives éventuellement requises en la matière.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un ou deux administrateurs seulement.

Au cas où la société est administrée par un seul administrateur, celui-ci porte le titre d'administrateur unique et reste en fonction jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire, sinon par la signature individuelle de chacun des deux administrateurs au cas où il existe deux administrateurs, sinon par la signature individuelle de l'administrateur-délégué au cas où il y a plus que deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante préqualifiée déclare souscrire l'intégralité des actions.

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces partiellement à concurrence de 32,26 % par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix mille euros (10,000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

A cet égard, le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante aux dispositions légales régissant les actions qui ne sont pas libérées intégralement, et la partie comparante a déclaré en avoir compris tous les effets.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mil neuf.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent euros (EUR 1.400).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.-Le nombre des administrateurs est fixé à deux

Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

Monsieur Christopher BECMANN, technicien en construction, né à Bar le duc/France demeurant à L-2270 Luxembourg, 4A, rue d'Orval,

Madame Sophie CHRISTMANN, née le 10 mai 1980 à Thionville (France) demeurant à L-2270 Luxembourg, 4a rue d'Orval.

La société se trouve engagée à l'égard de tiers, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires par la signature individuelle de chaque administrateur.

3.- Le siège social est établi à Lot 5, rue de l'industrie, ZA WANDHAFF, L-8399 WINDHOF (KOERICH)

DONT ACTE, le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Becmann, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 24 février 2009. Relation: RED/2009/221. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 25 février 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009031841/7851/161.

(090036127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Lhjrwing Dench S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Lhjrwing Dench Holding S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 65.124.

L'an deux mille neuf.

Le trois février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LHJRWING DENCH HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, Allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 65.124,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 671 du 19 septembre 1998,

dont le capital social a été converti aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 32 du 18 janvier 2001,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 13 64 du 20 septembre 2002 et

- en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 152 du 06 février 2004.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille (4.000) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en LHJRWING DENCH S.A., SPF.

Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de LHJRWING DENCH S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé.

Modification afférente de l'article 5.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en LHJRWING DENCH S.A., SPP, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de LHJRWING DENCH S.A., SPF.

Quatrième résolution

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte publié au Mémorial C numéro 671 du 19 septembre 1998), n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4, 5, 6, 7 et 8 de l'article cinq (5) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 février 2009. Relation: EAC/2009/1595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009030707/219/90.

(090034640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Rodelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8562 Schweich, 38, rue de Saeul.

R.C.S. Luxembourg B 123.408.

L'an deux mil neuf, le dix février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RODELEC S.à r.l.", ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 337 du 9 mars 2007.

L'assemblée se compose de ses deux associés, à savoir:

1. Monsieur Paulo Henrique DOS SANTOS RODRIGUES, maître électricien, né à Salvaterra de Magos (Portugal), le 17 août 1972, demeurant à L-8562 Schweich, 38, rue de Saeul.

2. Monsieur Jose Antonio LOPES RODRIGUES, électricien, né à Salvaterra de Magos (Portugal), le 14 mars 1952, demeurant à L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach à L-8562 Schweich, 38, rue de Saeul de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Schweich, dans la commune de Bekerich."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. H. DOS SANTOS RODRIGUES, J. A. LOPES RODRIGUES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6465. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031850/242/32.

(090036130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

WP Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.952.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Warburg Pincus Bermuda, GP, a Bermuda General Partnership, with registered office at c/o Reid Management Limited, Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM12, Bermuda,

here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 23 January 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP LUXCO (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 62952, incorporated pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on the 15 January 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 321 on the 8 Mai 1998. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party represented as aforementioned, representing the whole corporate capital and having waived any notification requirements, requires the notary to act the following:

- that the share capital of the Company is fixed at an amount of three hundred sixty thousand six hundred seven euro and twenty-six cents (EUR 360,607.26), represented by sixty (60) shares having a par value of six thousand ten point one two one euro (6,010,121);

- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and assumes the function of liquidator;

- that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

- that the accounts of the Company with respect to all past financial years have been approved at the date of the present meeting and the sole shareholder and liquidator takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts;

- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

- that discharge is granted to Timothy J. Curt, the manager of the Company, for the execution of his mandate;

- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Warburg Pincus Bermuda, GP, une General Partnership des Bermudes ayant son siège social à c/o Reid Management Limited, Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM12, Bermuda,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 23 janvier 2009,

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de WP LUXCO (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62952, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 janvier 2009 et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 321, le 8 mai 1998. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, a requis le notaire instrumentant d'acter le suivant:

- que le capital social de la Société a été fixé à un montant de trois cent soixante mille six cent sept euros et vingt-six centimes (EUR 360.607,26) représenté par soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de six mille dix virgule un deux un (6.010.121) chacune;

- qu'elle détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en qualité d'associé unique elle décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et assume la fonction de liquidateur;

- qu'elle a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés ont été approuvés à la date de la présente assemblée et l'associé unique et le liquidateur prend note des comptes de liquidation de la Société et, par la présente, approuve ces comptes;

- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, la comparante déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et il s'engage expressément à prendre à sa charge toute dettes connues impayées et toutes dettes inconnues pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée à Timothy J. Curt, gérant de la Société, pour l'exécution de son mandat;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

Dont acte passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3922. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031572/242/94.

(090035190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Ger-Adtec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.121.

L'an deux mille neuf.

Le dix-huit février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Josua WUTZ, technicien en bâtiment, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks.

2.- Monsieur David REYTER, technicien, demeurant à L-7636 Ernzen, 6, Montée d'Ernzen.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GER-ADTEC S.à r.l., avec siège social à L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 46.121 (NIN 1993 2411 531).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc CRAVATTE alors de résidence à Ettelbruck en date du 17 décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 17 mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Marc CRAVATTE en date du 28 octobre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 1^{er} février 1995;

- suivant acte reçu par le même notaire Marc CRAVATTE en date du 11 juin 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 9 septembre 1996;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1078 du 2 juin 2006,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1611 du 1^{er} juillet 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1922 du 6 août 2008.

Que le capital social de la société s'élève au montant de vingt-deux mille cinq cents Euros (€ 22.500,-), représenté par neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Que suite à une convention de cession de parts sociales du 6 février 2009, laquelle convention, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Josua WUTZ, prénommé, huit cent dix parts sociales	810
2.- Monsieur David REYTER, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: neuf cents parts sociales	900

Ladite convention de cession de parts sociales a été acceptée par les gérants de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent également accepter ladite convention de cession de parts sociales.

Ensuite les associés ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Suite à la prédite convention de cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EURO (€ 22.500), représenté par neuf cent (900) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EURO (25,- EUR) chacune, entièrement libérées et réparties comme suit:

1.- Monsieur Josua WUTZ, technicien en bâtiment, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks, huit cent dix parts sociales	810
2.- Monsieur David REYTER, technicien, demeurant à L-7636 Ernzen, 6, Montée d'Ernzen, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: neuf cents parts sociales	900

Deuxième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Sidney SCHAMBURGER en tant que gérant administratif de la société. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature: Monsieur Jos WUTZ, prénommé.

DONT ACTE, fait et passé à Bridel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WUTZ, D. REYTER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 février 2009. Relation: ECH/2009/223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 02 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009031571/201/66.

(090034996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Scabieuse Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.859.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le trois février.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société DORLIN INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding SCABIEUSE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 90.859,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 213 du 27 février 2003,

Que le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société ;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;

- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;

- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;

- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;

- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 février 2009. Relation: EAC/2009/1596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009031576/219/42.

(090035176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Eutrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 114.459.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUTRADE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 947 du 15 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Françoise MAZE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de siège social de la société EUTRADE S.A. du 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 80, rue Jean Pierre Bausch, L-4023 Esch-sur-Alzette.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 80, rue Jean Pierre Bausch à L-4023 Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. (2^{ème} alinéa).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MAZE, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6900. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.
- POUR COPIE CONFORME - conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031844/242/49.

(090036103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

TerraVia S.A. Transports Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 126, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 25.695.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen
Generalversammlung abgehalten im Firmensitz am 22. Dezember 2008 um 15.00 Uhr*

Herr Martin HAHN, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 27/09/1964 in Braunau (A), wohnhaft in A-4062 Hörsching, 4, Teichweg sowie Herr Mag. Johann KRAUTGARTNER, Aufsichtskommissar, geboren am 16/08/1963 in Wien (A), wohnhaft in A-4061 Pasching, 11, Pluskaufstrasse, legen ihre Mandate am heutigen Tage nieder.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2009 stattfinden wird Frau Zsoka SOMOGYI geboren am 20/03/1953 in Győr, wohnhaft in H-9081 Győrújbarát, Mélykút u. 119.

Da die Gesellschaft die drei Kriterien erfüllt die im Artikel 215 des geänderten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgeschrieben sind, beschließt die Versammlung einstimmig die Firma EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38.937, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, zum Wirtschaftsprüfer bis zur Generalversammlung die im Jahre 2011 stattfinden wird zu ernennen.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, den 22. Dezember 2008.

Für gleichlautende Ausfertigung

Unterschrift

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009030395/832/25.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090033575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Nordshein Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.882.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée a décidée de nommer a partir du 1^{er} Mars 2009 comme Administrateur Monsieur Agostino Bisighini, né 12/11/1953, à Chiari (IT) commerçant et résident professionnellement a L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey

L'Assemblée a décidée de nommer a partir du 1^{er} Mars 2009 comme Administrateur Monsieur Clemente Signoroni, commerçant, né 29/08/1948 à Adro (IT) commerçant et résident professionnellement a L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey

L'Assemblée a décidée de nommer a partir du 1^{er} Mars 2009 comme Administrateur et comme Administrateur-délégué Monsieur Giuseppe Angemi né 18/09/1946 à Bagnara (IT) commerçant et résident professionnellement a L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey

L'Assemblée a décidée de nommer a partir du 1^{er} Mars 2009 comme Administrateur et comme Administrateur-délégué Madame Diana Da Silva, née 27 mars 1968 à Atalia (P) commerçant et résident professionnellement a L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey

Fait à Luxembourg, le 1^{er} Mars 2009.

Monsieur Claessens Alex pp.

Référence de publication: 2009030396/3288/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00007. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.